

RÈGLEMENT JEUX-CONCOURS : QUIZ NAOS

ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

NAOS, dont le siège social est situé à la Cité Numérique 406, Boulevard Jean-Jacques BOSC 33130 BÈGLES, organise **du 16/05/2022 à 9h au 27/05/2022 à 21h**, un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : « Quiz NAOS », selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Twitter, LinkedIn, Mattermost ou toute autre organisation ou plateforme sur laquelle le quiz pourrait être diffusée.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique **âgée de plus de 18 ans**, disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide, et résidant en France, à l'exception des personnels de l'organisateur et de leurs familles, ainsi que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration du jeu.

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Tout participant mineur doit néanmoins obtenir l'autorisation préalable de l'un de ses deux parents ou de son tuteur légal pour participer au Jeu.

L'organisateur pourra demander à tout participant mineur de justifier de cette autorisation et, le cas échéant, disqualifier un participant ne pouvant justifier de cette autorisation.

L'organisateur pourra demander à tout gagnant mineur de justifier de ladite autorisation relative à sa participation au Jeu. La société organisatrice se réserve le droit de tirer au sort un autre gagnant dès lors qu'un gagnant initial, s'il est mineur, n'est pas en mesure d'apporter de preuve suffisante de ladite autorisation.

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce jeu se déroule exclusivement via le [site internet de NAOS](#) grâce à une publication sur les réseaux sociaux du cluster ([Twitter](#), [LinkedIn](#) et [Mattermost](#)) aux dates indiquées dans l'article 1.

La participation au jeu s'effectue en postant les bonnes réponses aux questions posées.

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne -même nom, même prénom, même adresse électronique – pendant toute la période du jeu.

Le jeu étant accessible sur les plateformes Twitter, LinkedIn et Mattermost, en aucun cas ils ne seraient tenus responsables en cas de litige lié au jeu. Twitter, LinkedIn et Mattermost ne sont ni organisateurs ni parrains de l'opération.

ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS

Les gagnants seront tirés au sort le jour ouvré suivant la clôture du jeu.

Les gagnants seront contactés dans les 3 jours suivant le tirage au sort, leur confirmant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier. Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 7 jours à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant.

ARTICLE 5 – DOTATION

Les lots :

1er prix :

- 1 colis Sud-Ouest
- 1 livre *[Droit des Logiciels – Logiciels privatifs et logiciels](#)* libres dédié par François Pellegrini

2ème prix :

- 1 colis Sud-Ouest
- 1 t-shirt NAOS

3ème prix :

- 1 livre *[Droit des Logiciels – Logiciels privatifs et logiciels](#)* libres dédié par François Pellegrini
- 1 t-shirt NAOS

4ème prix :

- 1 manchot en peluche
- 1 t-shirt NAOS

5ème prix :

- 1 t-shirt NAOS

L'organisateur se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. L'organisateur ne saurait être tenu pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants. En cas de force majeure, l'organisateur se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

ARTICLE 7 – COLLECTE DES DONNÉES

Les données personnelles des participants (nom, adresse, e-mail, date de naissance – obligatoire – et numéro de téléphone – facultatif) sont collectées par le **cluster NAOS** avant le début de chaque participation.

La collecte de ces données est uniquement destinée à identifier les participants afin de valider les conditions de jeu, de les tirer au sort et de les contacter en cas de gain.

Elles seront conservées au maximum jusqu'au 30/06/2022.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations personnelles vous concernant, ainsi que la possibilité de vous opposer au traitement de ces données, que vous pouvez exercer à tout moment en adressant un e-mail au Cluster NAOS à l'adresse mail suivante : contact@naos-cluster.com.

Cependant, en raison de l'obligation de sécurité et de confidentialité dans le traitement des données à caractère personnel qui incombe au Cluster NAOS, vous êtes informé que le Cluster NAOS se réserve le droit de vous demander d'apporter la preuve de votre identité, notamment par la production d'un scan de votre titre d'identité valide (en cas de demande en ligne) ou d'une photocopie signée de votre titre d'identité valide (en cas de demande adressée par écrit).

Le Cluster NAOS s'engage à répondre à votre demande d'accès, de rectification ou d'opposition ou toute autre demande complémentaire d'informations dans un délai de 1 mois maximal qui peut aller jusqu'à 3 mois après votre validation et en fonction de la complexité et à compter de la réception de votre demande.

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle, en particulier dans l'*État membre* dans lequel se trouve votre résidence habituelle, votre lieu de travail ou le lieu où la violation aurait été commise, si vous considérez que le traitement de données à caractère personnel vous concernant constitue une violation à la réglementation applicable.

Informations de contact :

ASSOCIATION NAOS

Cité Numérique 406 Boulevard Jean-Jacques BOSCH – 33130 Bègles

Téléphone : (+33) 9 72 38 71 54 – (+33) 6 79 10 66 36

Mail : contact@naos-cluster.com

ARTICLE 8 – DEPOT DU REGLEMENT

Les participants à ce jeu acceptent l'intégralité du présent règlement. Il peut être obtenu sur simple demande à l'adresse mail de l'organisateur, contact@naos-cluster.com, pendant toute la durée du jeu.